

PROJET D'UN COLLEGE CATHOLIQUE A SASKATOON

Avant de partir pour son voyage "ad limina", S. G. Mgr Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert, Sask., a adressé à ses diocésains une importante lettre pastorale, dans laquelle il préconise la fondation d'un collège catholique à Saskatoon, affilié à l'Université provinciale établie dans cette ville.

Après avoir montré le besoin que l'Eglise a d'hommes instruits pour exercer sa bienfaisante influence sur la société, il arrive au point pratique:

"Pour procurer cette haute éducation à nos jeunes gens catholiques, deux projets se présentent d'eux-mêmes à l'esprit: ou bien entrer en coopération avec les institutions de l'Etat, ou bien fonder un collège catholique indépendant.

"De ces deux plans, le dernier serait évidemment le meilleur au point de vue théorique. Mais il renconterait des obstacles qui le rendraient pratiquement irréalisable. D'abord, pour rivaliser avec les institutions de l'Etat, un collège complètement indépendant exigerait des sacrifices financiers trop considérables. Secondelement, plusieurs années s'écouleraient avant qu'un pareil collège pût donner les cours réguliers de jurisprudence, de médecine, d'agriculture, etc., et par conséquent nos jeunes catholiques auraient encore à fréquenter les institutions de l'Etat. En troisième lieu, le fait que deux collèges catholiques indépendants existent déjà dans le sud de la province rendraient plus difficile le recrutement d'un troisième collège semblable dans le nord. Enfin, même le recrutement de tous les professeurs renconterait des difficultés insurmontables dans les circonstances présentes.

"Considérons maintenant l'autre projet, c'est-à-dire la fondation d'un collège catholique affilié aux institutions de l'Etat. Ces institutions, n'étant pas catholiques, donnent pleine liberté aux professeurs d'enseigner les thèses les plus hasardées et les plus audacieuses, et il y a là un grave danger pour les jeunes gens qui n'ont pas encore une formation intellectuelle solide. Les fondateurs de l'Université ont sagement prévu ces dangers et même ils ont cherché à les écarter dans la mesure du possible. C'est pour cela qu'ils ont permis aux différentes Eglises ou sociétés religieuses d'établir dans le voisinage de l'Université des collèges affiliés avec elle. Ces collèges ont le droit d'enseigner les matières controversées, telles que l'histoire et la philosophie, et ainsi se trouvent grandement diminués, sinon complètement éliminés, les dangers auxquels est exposée la foi des jeunes étudiants.

"Un collège catholique, affilié à l'Université provinciale, serait un foyer religieux, intellectuel et social pour tous les étudiants catholiques de l'Université, de l'Ecole Normale et des Ecoles secondaires de Saskatoon.

"Ce projet aurait de grands avantages, tels que: l'économie finan-